

lées de façon à protéger les intérêts des consommateurs aussi bien que les intérêts des producteurs. Et nous aurions alors à examiner une mesure bien différente de celle qui est actuellement en délibération. En tout cas, voici où je veux en venir pour l'instant: Le parlement anglais siège durant toute l'année pour ainsi dire et les statuts en vigueur dans le Royaume-Uni exigent qu'aussitôt que le gouvernement intervient en vertu de l'une de ces mesures, il doit faire immédiatement rapport au parlement ou, si le parlement est ajourné, aussitôt que possible après la rentrée des chambres. Toutes les mesures prises par le gouvernement anglais et par les conseils locaux sous le régime de cette loi doivent être rapportées aux deux chambres du parlement. Or, quelle est la conséquence de cette procédure? Le parlement exerce constamment pour ainsi dire la surveillance la plus complète sur tous les arrêtés en conseil, qui peuvent être adoptés par le roi en conseil, de même que sur tous les règlements qu'un ministre peut édicter dans son département. Or, ici au Canada, les sessions du Parlement sont bien plus courtes qu'en Grande-Bretagne et c'est pendant l'intersession qu'il y a lieu de s'attendre que le Gouverneur en conseil adoptera les divers décrets qui souleveront probablement le plus d'objections. Pour toutes ces raisons, j'estime donc que nous ne devrions pas permettre l'adoption de l'article en discussion. S'il est adopté sous sa forme présente, je suis d'avis qu'il donnera lieu à de multiples désagréments, que nous ne prévoyons pas pour le moment. Je le répète, si le Gouvernement a besoin de pouvoirs exceptionnels pour faire face à des survenances insolites, on pourrait préparer et faire adopter par le Parlement une clause à cet effet qui lui conférerait l'autorité nécessaire afin de faire face à n'importe quelle situation d'urgence.

L'hon. M. MOTHERWELL: Le ministre ne m'a pas l'air de vouloir répondre à ces observations. Je désire endosser toutes les remarques qu'a faites mon chef, le très honorable leader de l'opposition (M. Mackenzie King). Il a formulé bien mieux que je n'aurais pu le faire toutes les objections que j'avais l'intention de soulever. On pourrait prendre des mesures pour prévoir les exceptions au lieu d'avoir une clause d'ordre général comme celle que nous discutons à cette heure. A nos objections, le ministère répond parfois qu'il fera usage de son jugement; mais de quelle sorte de jugement a-t-il fait preuve depuis qu'il tente de faire adopter la présente mesure? Quelle est la nature de l'expérience que mes honorables amis semblent avoir? Chaque mouvement que le ministère a fait s'est traduit par une nouvelle bévée et, si le bill est appliqué d'une manière aussi malhabile, on

[Le très hon. Mackenzie King.]

peut s'attendre à lui voir commettre bévée sur bévée. Je ne voudrais pas perdre patience, mais j'en ai par-dessus la tête de voir la droite tenter de transformer cette monstruosité en un bill passable. J'éprouve parfois le désir de dire au ministre et au Gouvernement: Passez votre beau bill; assumez la pleine responsabilité et faites-en ce que vous voudrez—qu'il en fasse ce que Paddy fit de son demi-shilling.

Cependant, j'ai une suggestion à faire. Nous pourrions terminer l'examen des articles du bill et le laisser devant le comité jusqu'à ce qu'il ait été réimprimé. On pourrait suivre cette procédure afin de ne pas retarder les autres mesures dont l'adoption presse ou qui sont susceptibles de l'être. J'ai déjà suggéré ce plan et je voudrais obtenir du ministre l'assurance que, si nous adoptons le projet de loi, nous pourrions au moins lui jeter encore un coup d'œil avant que le comité fasse rapport. Il ne serait que juste que le bill soit réimprimé avant que rapport soit fait sur la mesure. Je suggère qu'au lieu que le comité fasse rapport à la Chambre aussitôt le dernier article du bill adopté, le ministre voit à le faire réimprimer; de fait, il doit y avoir un bon nombre d'autres dispositions que le ministre n'a pas encore expliquées, c'est-à-dire des articles qui ont été laissés en suspens. Nous avons eu une clarification de dix-huit articles, et on nous soumet maintenant une nouvelle clarification des clarifications; et je ne serais pas surpris si nous avions encore une nouvelle série de clarifications; une clarification des clarifications de ces clarifications. Ce serait user de miséricorde envers le Gouvernement aussi bien qu'à notre égard si l'on voulait bien retarder d'une journée l'adoption de la mesure afin que toutes ces modifications soient imprimées. Jetons-y de nouveau un regard scrutateur; tâchons de donner à cet assemblage disparate la forme d'un bill. Cette demande n'est que raisonnable. Il ne faut pas que la mesure en arrive à la 3^e lecture sans que l'on ait réuni tous ces éléments disparates en un tout homogène, car sans cela il faudra proposer le renvoi du bill au comité, et quant à moi, c'est ce que nous ne voulons pas faire. Le ministre serait-il de cet avis? Nous pouvons l'examiner quelque peu et attendre jusqu'à ce qu'il soit imprimé; nous pourrions ainsi l'examiner avant la 3^e lecture et avant que le comité en ait achevé l'examen. Le ministre de la Justice sait que la proposition est raisonnable.

L'hon. M. WEIR: Je ne prends pas la parole pour répondre aux observations du chef de l'opposition, parce que, ai-je pu voir, il a déjà été répondu à tout ce qu'il a dit. Malgré un repos de fin de semaine, il n'a rien perdu